

Procès Verbal Synthétique
du Conseil municipal
du 21 Octobre 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 21 octobre à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Rochefort du Gard dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle le Castelas, sous la présidence de Monsieur Patrick VACARIS, Maire.

Date de convocation : le 14 Octobre 2010.

Présents : Patrick VACARIS, Claudine LACOUR, Jean-Claude BELLON, Dominique RIBERI, Pierre VINOT, Christiane VIDAL, Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, André DHAYER, Chantal LAFFARGUE, Jean-Marie LASNIER, Anne-Marie FAUCELLI, Gilbert PASQUER, Isabelle DELEUZE, Maryline BELLON, Jean-Noël GONY, Augustine POUX, Jean-Michel STRADAÏOLI, Myriam GRUIT, Robert PIQUET, Maurice SAVARY, Catherine AYMARD, Christine COSTE, Patricia FERRIER.

Représentés : Patrick PORTE ayant donné procuration à Josiane MANYA, Julien ROCHAS ayant donné procuration à Dominique RIBERI, Isabelle SALIN ayant donné procuration à Rémy BACHEVALIER, Valérie RENAUDIN ayant donné procuration à Patricia FERRIER, Patrick SANDEVOIR ayant donné procuration à Christine COSTE.

Isabelle DELEUZE est élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 29. Présents : 24. Représentés : 5.

Présentation par Monsieur ROBERT, Percepteur de Villeneuve lez Avignon :

- Evolution de la dette
- Capacité de financement
- Capacité d'emprunt

Ouverture de la séance à 18h50.

Compte rendu au Conseil municipal des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0. Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil municipal du 9 Septembre 2010.

Une erreur matérielle s'est glissée sur la 1^{ère} page du procès verbal de la séance du 9 Septembre dernier. Celle-ci a été modifiée et a été envoyé par mail le 15/10/2010.

Adopté à l'unanimité.

1. Acceptation de dons.

Rapporteur : Madame Christiane VIDAL, Adjointe.

Mesdames Anne SALIGANN et Estelle MORICONI artistes, ont souhaité faire don à la commune des deux sculptures d'art contemporain qui ont été installées au Castelas. « L'œuvre in situ », véritable exposition pérenne, fera désormais partie du patrimoine communal et sa valeur a été fixée à 6.000€. Il est proposé d'accepter ce don.

Adopté à l'unanimité.

2. Calcul du forfait communal et participation des communes extérieures.

Rapporteur : Madame Claudine LACOUR, Adjointe.

Les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire, sans pour autant avoir à donner leur accord, lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

- 1° *Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;*
- 2° *A l'inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement scolaire de la même commune ;*
- 3° *A des raisons médicales .*

Par ailleurs, la commune de résidence est aussi tenue de participer aux frais de scolarisation d'un enfant domicilié sur son territoire et ce jusqu'à la fin du cycle entamé, lorsqu'elle a donné son accord à cette scolarisation.

L'Assemblée est invitée à fixer sur cette base, les montants comme suit :

- 453,68€ par élève de primaire,
- 1.532,29€ par élève de maternelle.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention avec les communes extérieures : participation financière.

Rapporteur : Madame Claudine LACOUR, Adjointe.

Par délibération de la présente séance le coût d'un élève scolarisé en primaire a été fixé à 453,68€ et à 1.532,29€ celui d'un élève scolarisé en maternelle pour l'année scolaire 2010/2011.

Cette répartition s'effectue par voie conventionnelle avec les communes concernées. Il est proposé d'adopter le projet de convention qui sera passé avec les communes de résidences des enfants scolarisés à Rochefort du Gard.

Adopté à l'unanimité.

4. Recensement de la population – Année 2011.

Rapporteur : Madame Josiane MANYA, Adjointe.

En application du titre V de la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la loi Démocratie de Proximité complétée par le décret n°2003-561 du 23 Juin 2003, la commune de Rochefort du Gard devra organiser en 2011 une enquête de recensement de la population.

La collecte débutera le 20 Janvier 2011 jusqu'au 19 Février 2011. Il est précisé à l'Assemblée que dans ce cadre, la commune est responsable des opérations de recensement, du recrutement, de la formation de la nomination par arrêté du Maire et de la rémunération des 11 à 13 agents recenseurs.

En contre partie, l'INSEE versera, en une seule fois, une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 14.762,00€. La dotation est calculée en fonction des populations légales en vigueur au 1^{er} Janvier 2010 et du nombre de logements diffusé début Juillet 2010, à raison de 1,72€ par habitant et 1,13€ par logement en métropole. ***Adopté à l'unanimité.***

5. Hôtel de Ville : Dotation Générale d'Équipement 2011, renouvellement de la demande de financement.

Rapporteur : Monsieur Patrick VACARIS, Maire.

Par délibération du 22 Décembre 2009, nous avons sollicité la participation de l'Etat pour la réalisation de la salle du Conseil Municipal et de la salle des Mariages au titre de la Dotation Générale d'Équipement 2010.

Ces travaux de construction, phase 2 de la réalisation du nouvel Hôtel de Ville, sont programmés pour l'année 2011 et les financements rattachés ne pourront être prévus qu'au titre des crédits inscrits par l'Etat en 2011.

En conséquence, il convient de solliciter auprès des services de l'Etat, pour la construction de la salle du Conseil Municipal, la salle des Mariages et les bureaux destinés aux services municipaux, le versement d'une participation la plus large possible au titre de la Dotation Générale d'Équipement pour l'exercice budgétaire 2011.

Adopté à l'unanimité.

6. Convention de groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement - approbation de la convention et désignation du coordonateur du groupement.

Rapporteur : Monsieur Pierre VINOT, Adjoint.

Suite aux intempéries de l'hiver dernier, un groupe de travail a été constitué à l'initiative de la communauté d'agglomération du Grand Avignon qui a réuni l'ensemble des communes membres. Lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons décidé d'y participer.

Saze ayant souhaité intégrer le groupement de commandes et les besoins en sel de notre commune ayant été sous évalués, il convient de retirer la précédente délibération et d'approuver la convention proposée. La nouvelle convention prévoit la constitution du groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement à intervenir entre le Grand Avignon et ses communes membres dont la commune de Saze. Le « le montant minimal sera de 5.450,00€HT et le montant maximal sera de 10.900,00€HT » pour la commune de Rochefort du Gard

Adopté à l'unanimité.

7. Convention de groupement de commande pour l'achat de tenues vestimentaires des agents communaux 2011/2012/2013 – approbation de la convention et désignation du coordonateur du groupement.

Rapporteur : Madame Augustine POUX, Conseillère municipale.

Afin de réaliser une économie d'échelle et de profiter de tarifs préférentiels, les communes de Morières les Avignon, Rochefort du Gard, Saze, Villeneuve lez Avignon et le CCAS de Villeneuve lez Avignon envisagent de mutualiser les moyens quant au choix du prestataire concernant l'achat de tenues vestimentaires des agents communaux (services techniques et Police municipale) pour les années 2011/2012 et 2013.

Dans le but de limiter les démarches administratives et de faciliter la coordination des achats, il est nécessaire d'approuver de passer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

8. Création d'une commission municipale des permis de construire et désignation des membres.

Rapporteur : Monsieur André DHAYER, Adjoint.

Il est proposé à l'Assemblée de créer « une commission communale des permis de construire ». Cette structure ne disposera que d'un rôle consultatif mais permettra aux élus d'appréhender au mieux l'évolution au quotidien du territoire Rochefortais. Il appartiendra au service Urbanisme de la Mairie de présenter l'ensemble des demandes d'autorisations du droit des sols.

Sont élus à l'unanimité les membres de la commission municipale des permis de construire :

Patrick VACARIS, Maire ; Gilbert PASQUER ; Jean-Noël GONY ; Augustine POUX ; Jean-Michel STRADAÏOLI ; André DHAYER ; Maurice SAVARY ; Robert PIQUET.

9. Dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie LASNIER, Conseiller municipal.

Afin de favoriser les constructions utilisant des matériaux ou des équipements à haute performance énergétique, les communes peuvent par délibération de leur Assemblée délibérante permettre « le dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols dans la limite de 20% dans le respect des autres règles du Plan d'Occupation des Sols ». Le Coefficient d'Occupation du Sol détermine la densité de construction admise et le rapport exprimant le nombre de mètres carrés de plancher hors oeuvre nette ou le nombre de mètres cubes susceptibles d'être construits par mètre carré de sol. Il est proposé de fixer le dépassement du COS autorisé à 20% pour les bâtiments existants, les surfaces créées en dépassement du COS ne pouvant être destinées qu'à l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

10. Répartition et paiement de la Participation pour Voie et Réseaux (PVR) : chemin du Plan (PC 03021710R0063).

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel STRADAÏOLI, Conseiller municipal.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n°03021710R0063 portant sur la parcelle cadastrée section B n°3110 sise 1959 chemin du Plan, ERDF a estimé la puissance du raccordement par défaut à 12kVA monophasé.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la réalisation des travaux pour un montant de 2.118,70€HT et de prévoir que le pétitionnaire supportera seul le montant de la contribution.

Adopté à l'unanimité.

**11. Répartition et paiement de la Participation pour Voie et Réseaux (PVR) :
Chemin de Beaucaire (PC 03021710R0015).**

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël GONY, Conseiller municipal.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n°03021710R0015, portant sur la parcelle cadastrée section D 3284 sise chemin de Beaucaire, ERDF a estimé la puissance du raccordement par défaut à 12kVA monophasé.

En application de l'article 18 de la Loi de modernisation et de Développement du Service Public d'Electricité du 10 Février 2000, la contribution relative à l'extension hors du terrain d'assiette est à la charge de la commune. Dans ce cadre, il conviendrait d'autoriser la réalisation des travaux pour un montant estimé par ERDF à 1.443,24€TTC et de décider que le bénéficiaire de ces travaux d'extension du réseau électrique (ALIM BT C5 DAUGEAT), aura à sa charge cette contribution.

Adopté à l'unanimité.

**12. Classement dans le domaine public des voies et réseaux du lotissement
« le Point du Jour » : lancement de l'enquête publique.**

Rapporteur : Madame Dominique RIBERI, Adjointe.

La SAHLM Vaucluse Logement a sollicité le transfert dans le domaine public des voiries, de l'éclairage public et des réseaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales du lotissement « le Point du Jour ». Aujourd'hui, les éléments techniques et administratifs de ce lotissement ont été transmis à la fois à la commune et à la communauté d'agglomération du Grand Avignon et leur analyse permet d'envisager de mener à bien la procédure de transfert dans le domaine public et notamment l'enquête publique qui doit être diligentée à cet effet. Par délibération en date du 27 Juin 2005, le Conseil municipal avait entériné le principe d'un transfert dans le domaine public communal des VRD du lotissement « le Point du Jour ». Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et à procéder à la désignation du commissaire enquêteur par voie d'arrêté.

Adopté à l'unanimité.

13. Questions diverses.

Séance levée à 19h40.

Certifié exécutoire et reçu en Préfecture du Gard le : 29 Octobre 2010

Publié ou notifié le : 29 Octobre 2010